

REGLEMENT

CROSS-COUNTRY

TOUR NATIONAL



1. PREAMBULE

La FFA reconduit pour la saison 2011-12, un Challenge National des Grands Cross-country dénommé "CROSS-COUNTRY TOUR NATIONAL".

La FFA coordonne l'ensemble du dispositif et garantit le respect du présent règlement.

2. OBJECTIFS

Afin de

- Coordonner le calendrier des cross les plus importants de la saison hivernale française afin de préparer au mieux les Championnats du Monde de Cross 2012
- Tenter de recréer une tendance cross au sein des clubs
- Créer une émulation auprès des athlètes de cross-country français

3. COORDINATION

La coordination sera assurée par le service compétition de la FFA et la CNCHS.

4. DECISION DE LA FFA

La FFA informera chaque candidat organisateur de la suite réservée à sa demande.

5. DEFINITION DU CROSS-COUNTRY TOUR NATIONAL

5.1. Ce Challenge regroupe 12 à 15 cross qui seront été retenus en fonction des critères suivants :

- répartition géographique
- nombre de participants
- notoriété
- antériorité

5.2. A ceux-ci s'ajoutent :

- Les Championnats d'Europe 2011
- Les Championnats de France 2012
- Les Championnats du Monde 2012

Seuls les Cross Longs (Elite ou AS Hommes et Femmes) sont pris en compte dans les épreuves comptant pour le classement du Cross Country Tour National.



6. ATHLETES CLASSES

Les athlètes à inviter sont les athlètes "classés" lorsqu'ils remplissent l'une des conditions ci-après :

- 6.1. Classement aux Championnats du Monde
Pour la première année :
Avoir été classé dans les 50 premiers des épreuves seniors (Hommes et Femmes) des Championnats du Monde 2011.
- 6.2. Classement aux Championnats d'Europe
Avoir été classé dans les 30 premiers des épreuves seniors (Hommes et Femmes) des Championnats d'Europe 2010
- 6.3. Classement aux Championnats de France
Être Français et avoir été classé dans les 10 premiers des épreuves seniors (Hommes et Femmes) du dernier Championnat de France de Cross 2011.
- 6.4. Classement dans les bilans mondiaux
Avoir figuré dans les 20 premiers des bilans mondiaux (IAAF) 2009 et 2010 des épreuves suivantes :
Hommes : 1500 m – 3000 m - 5000 m – 10000 m – 3000 m Steeple – Semi-Marathon - Marathon
Femmes : 1500 m – 3000 m - 5000 m – 10000 m – 3000 m Steeple – Semi-Marathon - Marathon

Une liste des athlètes répondant à ces critères sera établie par la DTN/FFA.

7. ATTRIBUTION DE POINTS AUX ATHLETES

Seuls les cross du "Cross-country Tour National" ouvriront droit pour les athlètes à l'attribution de points, ainsi que les Championnats de France, d'Europe et du Monde de Cross.

- 7.1. Points attribués lors des Cross **du "Cross-country Tour National"**
Dans chacun des cross figurant au paragraphe 9.1, les 15 premiers athlètes français (ou athlètes étrangers licenciés dans un club français) marqueront les points suivants :
1^{er} : 25 pts – 2^{ème} : 20 pts – 3^{ème} : 17 pts – 4^{ème} : 14 pts – 5^{ème} : 12 pts – 6^{ème} : 10 pts –
7^{ème} : 9 pts – 8^{ème} : 8 pts – 9^{ème} : 7 pts – 10^{ème} : 6 pts – 11^{ème} : 5 pts – 12^{ème} : 4 pts – 13^{ème} : 3 pts – 14^{ème} : 2 pts – 15^{ème} : 1 pts
(En ce qui concerne les féminines, seules les athlètes seniors et vétérans pourront participer au challenge)
- 7.2. Points attribués lors **des Championnats de France**
Les Championnats de France seniors (Hommes et Femmes) attribueront des points doublés soit respectivement :
50 pts – 40 pts – 34 pts – 28 pts – 24 pts – 20 pts – 18 pts – 16 pts – 14 pts – 12 pts – 10 pts –
8 pts – 6 pts – 4 pts et 2 pts.

7.3. Points attribués lors **des Championnats du Monde**

Les Championnats du Monde de Cross attribueront aux athlètes des équipes de France (Hommes et femmes) des points suivant le barème suivant :

Pour un titre de Champion du Monde :	100 pts
Pour une place de 2 ^{ème} :	80 pts
Pour une place de 3 ^{ème}	60 pts
De la 4 ^{ème} à la 20 ^{ème} place	40 pts
De la 21 ^{ème} à la 40 ^{ème} place	30 pts
De la 41 ^{ème} à la 60 ^{ème} place	20 pts
Tout athlète classé après la 60 ^{ème} place	10 pts

7.4. Points attribués lors **des Championnats d'Europe**

Les Championnats d'Europe de Cross attribueront aux athlètes des équipes de France (Hommes et femmes) des points suivant le barème suivant :

Pour un titre de Champion d'Europe :	80 pts
Pour une place de 2 ^{ème} :	60 pts
Pour une place de 3 ^{ème}	50 pts
De la 4 ^{ème} à la 20 ^{ème} place	30 pts
De la 21 ^{ème} à la 40 ^{ème} place	20 pts
De la 41 ^{ème} à la 60 ^{ème} place	10 pts
Tout athlète classé après la 60 ^{ème} place	5 pts

8. CLASSEMENT DES ATHLETES

8.1. Classement final

Le classement final du Challenge se fera par addition des quatre meilleures performances réalisées dans les cross parmi ceux figurant au § 9.1 et 9.2.

Pour prétendre aux prix attribués, les athlètes auront dû participer **au minimum** à 4 cross choisis parmi ceux figurant au § 9.1.

8.2. Les ex- æquo

Si à l'issue de la saison 2011-12 plusieurs athlètes totalisaient le même nombre de points, ils seraient départagés par :

1/- Leur classement respectif aux Championnats du Monde de cross

2/- si aucun des athlètes ex-æquo n'a participé aux Championnats du Monde, l'athlète le mieux classé aux Championnats de France prendra l'avantage sur le ou les autres ex-æquo.

8.3. Vainqueurs

Les vainqueurs du Challenge seront ceux qui auront obtenu le meilleur score total (4 courses). Les dotations prévues :

1ère Femme et 1er Homme :	1 200 Euros
2ème Femme et 2ème Homme :	900 Euros
3ème Femme et 3ème Homme :	600 Euros
4ème Femme et 4ème Homme :	400 Euros
5ème Femme et 5ème Homme :	200 Euros

